

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25160861***

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 DEC. 2025

DU GREFFE AT WILLEN

N° d'entreprise : **0414 346 782****Nom**(en entier) : **N.V. PAUL HARTMANN S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE****Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS SPECIAUX**

Extraits des résolutions écrites du conseil d'administration en date du 11 novembre 2025

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur Sergio Rabaza, administrateur-délégué, afin de représenter seul la Société dans le cadre de tout marché public organisé par tout pouvoir adjudicateur (en ce compris, dans le cadre de la réponse à tout marché public, la remise d'offre et toute correspondance).

A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire pour l'introduction des offres en réponses aux marchés publics (en ce compris via la plateforme e-tendering), ce qui comprend la signature des offres de correspondance, la négociation et le suivi des offres.

Le conseil d'administration décide également à l'unanimité qu'en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur-délégué, les pouvoirs qui lui ont été octroyés ci-dessus dans le cadre de tout marché public de tout pouvoir adjudicateur sont octroyés à titre subsidiaire aux membres du comité de direction, dont les noms sont listés ci-dessous, étant entendu que la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'au moins deux (2) d'entre eux.

- Madame Sarah Goemans, RH Manager;
- Monsieur Luc Van Audenhove, Sales & Marketing Director;
- Madame Birgit Deneffe, Quality Manager;
- Monsieur Nicolas Thuijns, Controlling Manager ; et
- Monsieur Frédéric Dubois, Financial Manager.

La présente délégation de pouvoirs remplace les pouvoirs antérieurs consentis par l'assemblée générale des actionnaires, notamment, mais non-exclusivement, ceux conférés par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2017, tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge du 12 mai 2017 sous le numéro 17067888. Cette révocation ne porte pas atteinte à la validité des actes juridiques accomplis jusqu'à ce jour en vertu de ces pouvoirs au nom de la Société, lesquels conservent leurs effets pour l'avenir.

Le conseil d'administration décide de donner procuration à Me Louis-François du Castillon, Adrien Faelli ou tout autre avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29/15, et/ou à Corpoconsult SRL, située à 1060 Bruxelles, Rue Fernand Bernier 15, représentée par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux présentes décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2025 - Annexes du Moniteur belge